MISCELLANEA.

1/ Tomaszewski Dyzma Bończa, Nad Konstytucią i rewolucią dnia 3.maja roku 1791 UWAGI.-Str.64.-
2/ Uwagi względem gwarancyi./B.m.dr.i r./.-S.15.-
3/ Bułhakow Jakub, Deklaracya./B.m.dr.i r./-S.16.-
E_{XIII} Str.445.-
4/ USTAWA Rządowa. Prawo uchwalone dnia 3.Maia roku 1791.-Warszawa, w drukarni M.Grölla.-S.32.-
5/ Réflexions nationales,/B.m.dr.i r./-Str.30.-
6/ Thomas/?/.Eloge de Maurice Comte de Saxe. Discours qui a remporte le prix de l'Académie Françoise en 1759.-Paris 1763.-Str.48.-
7/ Rzewuski Wacław, Wiersz na siedem psalmów pokutnych.-Warszawa 1773, u Michała Grölla,-
K nlb.4.Str.41.-

RÉFLEXIONS NATIONALES.

DEPUIS que la Nation s'agite ſur la queſtion de l'autorité, j'ai recherché la cauſe d'une efferveſcence auſſi éloignée de nos principes que de notre caractère, & il me ſemble qu'il eſt bien difficile de la déterminer. Que nous importe, en effet, l'exiſtence d'un Corps de Magiſtrats, dont la ceſſation du ſervice a été une trahiſon réfléchie faite à l'ordre public, & un acte d'hoſtilité contre la Nation même. Lorſque les eſprits ſeront refroidis, lorſque nous lirons, ſans prévention, cette partie de notre Hiſtoire, il eſt probable que nous ſerons ſurpris, & peut-être honteux, des mouvemens auxquels nous nous ſommes abandonnés.

On a peut être trop écrit ſur la queſtion qui a produit ce ſchiſme politique. La fermentation s'eſt accrue par le choc des opinions. L'autorité s'eſt juſtifiée : elle a cru devoir cette eſpèce d'hommage à la raiſon publique ; mais elle a paru oublier qu'on ne ſubjugue point l'amour-propre, ce tyran de la raiſon même.

Il eſt démontré que les Parlemens avoient un intérêt particulier à éterniſer leur réſiſtance : remis à leur place par l'Edit de Décembre, pouvoient-ils enviſager, ſans déſeſpoir, le prétendu rempart de la Liberté nationale frappé de la foudre, le ſceptre de la Magiſtrature briſé du même coup, ſa haine trompée, & ſon orgueil humilié ? Aveuglés par de longs ſuccès, ils avoient accoutumé les Peuples à une idée vague de protection, qui ajoutoit de l'éclat & du poids à leur exiſtence ; & on ſe détache, avec peine, des avantages qu'on recueille d'une erreur qui honore & qui n'oblige à rien. Mais cette erreur n'étoit pas générale ; l'ordre le plus éclairé

des Citoyens étoit dans le ſecret de cette fauſſe vanité : on ſçavoit que les Parlemens tonnoient dans leurs Remontrances, contre le projet d'un impôt, mais qu'ils ſe concilioient toujours paiſiblement avec ſa perception. Ainſi, au milieu des premières convulſions excitées par l'Edit, on diſtinguoit encore les prétentions de la Magiſtrature & les intérêts de la Nation.

Quel charme funeſte, ou quel déréglement de raiſon a donc confondu ces deux objets ? Comment a-t-on pu s'obſtiner ſérieuſement à craindre des barbaries & des atrocités dignes des jours affreux des Nérons & des Caligulas ? Comment a-t-on pu ſe repréſenter, de bonne foi, le bras du *Deſpotiſme* étendu ſur toute la France, & portant dans tous les Ordres de l'Etat le ravage & l'opprobre ? Qui l'a cru ? qui l'a pu croire ?

Ce qui n'a jamais pu être une vérité dans l'eſprit, eſt devenu un mouvement de l'orgueil, une opiniâtreté de l'amour-propre, un travers d'un certain point

d'honneur, qu'il eſt impoſſible de définir. On ne croit point à l'indépendance des Parlemens, & on s'irrite des précautions de l'autorité qui les enchaînent ; on blâme ce jeu cruel de la Magiſtrature, qui dépoſe ou reprend à ſon gré la balance de la Juſtice, & on s'indigne des barrières que le Gouvernement élève contre cet abus criminel ; on condamne les effets de l'indocilité, & on ſe révolte contre ceux du pouvoir : tel eſt, en un mot, l'étrange ſituation des eſprits, qu'on ne ſçait ni ce qu'on croit, ni ce qu'on veut.

Qu'on demande aux Princes qui proteſtent, aux Pairs qui s'oppoſent, à la Nobleſſe qui murmure, s'ils admettent deux pouvoirs indépendans dans la conſtitution de la Monarchie Françoiſe ; ſi depuis que cette Monarchie a pris une forme & une conſiſtance arrêtée, la Légiſlation proprement dite a jamais été ſoumiſe au concours des Etats Généraux ; ſi dans l'enregiſtrement des Edits que les Parlemens ont combattus, ils n'ont pas toujours été for-

cés de plier ſous la volonté perſiſtante de nos Rois : que répondra la Nobleſſe ? que répondront les Princes & les Pairs ?

Il ne s'agit point ici de noyer la queſtion dans les diſcuſſions hiſtoriques des premiers ſiècles ; les faits parlent (1). Sous la première Race, s'il faut déclarer la guerre, faire la paix, établir ou ſupprimer des impôts (2), ce n'eſt point le Peuple, ce ne ſont point les Grands qui en décident ; tantôt on les conſulte ; tantôt les Rois ſe déterminent ſans leur aveu. Sous la ſeconde Race, ou plutôt ſous le règne violent

(1) C'eſt à la prière de Clotilde, que les Rois ſes petits-fils portent la guerre en Bourgogne. La Nation n'étoit point intéreſſée dans cette entrepriſe, & elle fut exécutée ſans ſon conſentement.

Théodebert porte la guerre en Italie, contre le vœu de la Nation.

Childebert & Clotaire la déclarent au Roi d'Eſpagne de leur propre autorité.

(2) L'impoſition ſur les biens Eccléſiaſtiques miſe & révoquée par Clotaire.

L'exemption que Névard obtint du Roi Childebert pour l'Egliſe de Reims, la décharge que Théodebert accorda aux Egliſes d'Auvergne, prouve que le droit des impôts appartenoit excluſivement au Souverain.

En 579 Chilperic ; de ſa propre autorité, en établit d'exceſſifs. *Deſcriptiones novas & graves in omni regno fieri juſſit.* Greg. Tur. L. 2. Ch. 25.

des Maires du Palais, les Peuples ſont tout à la fois opprimés & ſoumis; nulle révolte, nul effort en faveur de cette liberté, dont le nom eſt aujourd'hui ſi cher & ſi ſéditieux : or, peut-on croire qu'une Nation ſi tolérante avoit le ſentiment d'une autorité ſupérieure à celle de ſon Roi? Ou il faut anéantir tous les monumens, & renverſer toutes les idées, ou il faut avouer qu'il n'exiſta jamais en France un Corps de Citoyens qui ait eu le droit de juger ſes Maîtres ou de leur réſiſter.

Ce principe reconnu, je dis aux partiſans de l'oppoſition : Quel peut être le motif ou l'objet de vos réclamations? Si vous croyez qu'en France le Roi ſeul eſt Roi, comment pouvez-vous croire en même-temps qu'il viole les Loix fondamentales, en voulant être ce qu'il eſt?

Si vous croyez que l'autorité eſt une & indiviſible, ſi l'inſtitution des Parlemens eſt récente, ſi le titre de cette inſtitution même démontre leur dépendance, comment pouvez-vous croire qu'ils ſont eſ-

ſentiels à la Nation, & indeſtructibles?

Si vous croyez que le Trône François, couvert de la même gloire ſous Charlemagne & ſous Louis XIV, n'offre cependant ni les mêmes Coutumes, ni les mêmes Loix; ſi dans l'intervalle de ces deux brillantes époques, les Formes nationales ont manifeſtement varié; ſi Philippe-le-Bel a fixé la Magiſtrature errante; ſi l'inattention & la foibleſſe de Charles VI l'ont rendue perpétuelle; ſi l'indiſcrette confiance d'un de ſes ſucceſſeurs, en généraliſant un Edit que la politique devoit limiter, l'a déclarée inamovible: comment pouvez-vous croire en même-temps, (qu'excepté d'être jugé par pluſieurs,) il exiſte des formes conſtitutives, inaltérables; que la même autorité qui a tout établi depuis la troiſième Race, ne peut pas tout proſcrire ou tout modifier, ſuivant les circonſtances, & que la ſageſſe de Louis XV n'a pas le droit de corriger l'imprudence de Louis XI.

Enfin, ſi vous ne pouvez vous perſuader,

de bonne foi, que le Gouvernement François ait jamais été un Gouvernement mixte; si vous croyez que depuis Hugues-Capet, la Nation n'a connu, pendant près de trois siècles, ni privilèges, ni liberté (1); que le Trône, alors sans gloire & sans pouvoir, surnageoit à peine au milieu de l'abîme féodal: comment pouvez-vous croire en même-temps que cette même Nation a toujours eu des Constitutions politiques inviolables; que pendant ce long obscurcissement elle a été représentée par les Despotes qui l'opprimoient; que le fil de ces Constitutions s'est conservé dans les Parlemens, qui représentent à leur tour ces mêmes Despotes (2), & que nos Rois n'ont humilié les grands Vassaux, que pour autoriser aujourd'hui la licence du Corps prétendu national, que vous supposez leur avoir succédé? Quel assemblage monstrueux de paradoxes & de contradictions!

(1) Il suffit d'ouvrir l'Histoire, pour se convaincre qu'alors tout étoit serf, & que le Gouvernement étoit en proie à douze Souverains.

(2) Voilà ce que la Protestation des Princes suppose; & ce qu'il est impossible d'établir.

Vous ne ſçavez donc, en effet, ce que vous croyez? A chaque pas que vous faites, votre ſyſtême vous échappe, & tombe par pièces. D'un côté, un pouvoir de réſiſtance, & de l'autre un trône abſolu par le fait; des Rois indépendans, & des Magiſtrats légiſlateurs; une Autorité nationale, & une Souveraineté indiviſible; des vérifications toujours libres, & des enregiſtremens ſouvent forcés; en un mot, le régime d'une République, & toute l'action d'une Monarchie pure; voilà ce que vous prétendez concilier: la droiture & la bonne foi peuvent-elles ſe ſoutenir au milieu de ce cahos d'idées qui ſe heurtent & ſe détruiſent?

Vous ne combattez donc pas pour une vérité ſentie & démontrée? Les faits, les exemples, les uſages, l'économie générale du Royaume, tout y réſiſte; or doit-on ſe permettre de répandre & d'accréditer un doute qui trouble tout un Empire? Prenez garde: ce n'eſt point ici le cas de la liberté d'opinion. Dans cette circonſtance, l'eſprit de ſyſtême doit ſe taire devant la poſ-

ſeſſion & l'uſage, parcequ'une erreur de prévention en ce genre ſeroit un crime contre l'humanité. Il eſt affreux de prévoir que le ſang du Citoyen peut couler pour un problême politique; ſi on n'en frémit pas, la Nation doit trembler, ou a déjà mérité d'en être l'horreur. L'Autorité ſoutient qu'elle n'uſurpe rien (*a*); elle le prouve; la moitié de la France le croit; les plus foibles Ecrits ſont triomphans ſur cette matière: de quel droit entreprenez-vous de prévaloir contre un ſentiment établi, & qui aſſure du moins à un grand Peuple la paix & la tranquillité? Vous craignez les vexations des Miniſtres; mais pourquoi craignez-vous aujourd'hui ce qu'on n'a pas craint pendant le cours de dix ſiècles? Vous avez eu des Rois abſolus, leur droit a-t-il jamais été conteſté? François I, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, dans l'exercice d'une autorité qui préve-

(*a*) Le Peuple, dit Grotius, eſt cenſé déroger aux conventions faites avec le Souverain, lorſqu'au défaut de Loix, la coutume a établi une pratique oppoſée.

noit ou qui forçoit toutes les résistances, ont-ils excité les mêmes brigues, les mêmes conspirations, les mêmes terreurs? L'abus d'un pouvoir légitime doit-il être présumé? Enfin, la crainte d'un abus incertain peut-elle justifier une désobéissance déclarée? Vous ne le croyez pas? encore une fois, que croyez-vous donc, & que prétendez-vous?

Ne dissimulons plus rien : il y a long-temps que la cause des Cours Souveraines est abandonnée; on a senti le ridicule de cette querelle. La foule peut tenir encore, par ignorance ou par habitude, au simulacre imposant des Parlemens; mais l'opposition a des Protecteurs cachés, dont les vues sont plus fortes & plus profondes. La raison, au milieu de nous, a ses élus, qu'elle a marqués de son sceau, & qu'elle a chargés exclusivement de fonder & d'étendre son empire; c'est à ce Tribunal, dont ils sont en même-temps les Ministres & les vengeurs, qu'ils citent les Rois : usages, coutumes, possession, tout disparoît,

tout s'anéantit devant ces ſages. Ils ne réprouvent pas l'Edit de Décembre, parceque cet Edit viole des loix, qui en effet n'exiſtent pas, mais parcequ'il eſt la volonté *d'un ſeul*, & que la volonté coactive *d'un ſeul* avilit eſſentiellement un Peuple *penſant*. Voilà la grande vérité que la Philoſophie a fait éclore de nos jours.

Foibles & crédules ! nous rappellions avec complaiſance ces temps de force & de proſpérité où la Nation ſçavoit obéir ſous des Rois qui ſçavoient commander : nous honorions la mémoire de Louis IX, auſſi jaloux de ſon pouvoir que de notre liberté ; Prince juſte, & qui crut l'être en combattant pour ſe rendre indépendant : nous frémiſſions au ſouvenir des fureurs de la Ligue & des emportemens de la Fronde. Reconnoiſſons notre erreur : les beaux jours de la Monarchie n'ont été que des jours de foibleſſe & de honte ; les Victoires & les Ordonnances de S. Louis ne nous ont donné que des fers ; l'immortel Henri IV, le Père de ſon Peuple, outra-

geoit ce même Peuple, lorſqu'il diſoit : *Je ſuis Roi maintenant, je parle en Roi ; je veux être obéi.* Toutes les entrepriſes, tous les crimes du ſeizième ſiècle ne ſont que les mouvemens généreux d'une Nation libre, dont le ſentiment devançoit les lumières de notre âge ; enfin, ce concert de tous les Ordres de l'Etat ſous la main ſouveraine de Louis XIV, cette tranquillité publique, cette gloire extérieure, ce commerce agrandi, ces Monumens élevés, ces Arts protégés par la volonté d'un ſeul, ne ſont que des titres d'aviliſſement & d'opprobre.

Il eſt bien difficile de ſe prêter à ces idées. Voilà cependant où nous pouſſe cette fièvre philoſophique, qui ſe mêle ſourdement au fanatiſme Parlementaire : il faut donc tout changer, réformer toutes les opinions, proſcrire toutes les maximes, contredire tous les uſages ; en un mot, donner une forme & une impulſion nouvelle à tout le Corps politique. Si la volonté de nos Rois n'eſt plus la volonté

Suprême ; si l'obéissance devient conditionnelle, & que la condition dépende toujours uniquement de ceux qui obéissent, la révolution est complète.

Or, est-ce-là le vœu de la Nation ? Est-ce-là l'objet des Princes qui protestent, des Grands qui s'opposent, de cette foule de raisonneurs qui s'agitent ? Si cette subversion ne les effraie pas, le vœu général est donc pour la guerre civile, & toutes les horreurs qu'elle entraîne ? Pense-t-on, en effet, que l'autorité fatiguée détruise enfin son propre ouvrage, & que Louis XV se déshonore aux yeux de l'Europe, par une inconstance également indigne de son courage & de sa sagesse ? Espère-t-on qu'à la voix de ces nouveaux Précepteurs du monde, il descende de son Trône, & laisse tomber aux pieds des Etats Généraux le Sceptre de ses Aïeux ?

Le Socrate du Nord, ce Roi que les Philosophes révèrent, & qui les honore, reculeroit-il devant les barrières que l'orgueil de la raison oseroit élever contre son

pouvoir ? De quel œil verroit-il la Proteſtation des Princes de ſon Sang, l'oppoſition de ſes Favoris, le ſoulèvement des Tribunaux de ſon Royaume ? Sacrifieroit-il aux prétendus droits de ſon Peuple, les prérogatives de la Couronne qu'il a reçue de ſes Pères ? Non, ſans doute. Cependant c'eſt ce même Roi, dont le flambeau philoſophique éclaire tous les pas, ſupérieur à la vanité de ſon rang, qui ſçait eſtimer les hommes, & dont les lumières jettent encore plus d'éclat que les Victoires. Ce Roi eſt abſolu : comment nos ſages Modernes oſent-ils célébrer un Monarque qui dégrade, à leurs yeux, une portion reſpectable de l'humanité ? Ce qui eſt erreur en France eſt donc ſageſſe pour une autre partie de l'Europe ? Que doit-on penſer d'une philoſophie ſi ſouple & ſi flexible ?... Lorſqu'on ſe ſent appellé au grand miniſtère de la vérité, il faut la dire au monde entier ; il faut la répandre avec tout l'éclat de ſon tonnerre ; & ſi on ſe permet de flat-

ter un Prince deſpote, on perd le droit de raiſonner contre un Prince abſolu.

Raiſonnons cependant, puiſque nous nous défendons ici de décrier les intentions, & de ſuſpecter les motiſs; mais raiſonnons, s'il eſt poſſible, dans le ſilence des préjugés, & ſuſpendons du moins tous les mouvemens de ſecte & de parti. L'autorité dominante d'un ſeul conſtitue-t-elle le deſpotiſme? Etablir ou défendre cette autorité, eſt-ce avilir & deshonorer la Nation? Voilà, ſi je ne me trompe, la queſtion préſentée ſous le point de vue le plus favorable aux partiſans de l'oppoſition.

Le Deſpotiſme, proprement dit, eſt cette autorité violente qui tonne & ne délibère jamais, qui ſe précipite & que rien n'arrête, dont le caprice eſt la règle, & ſur-tout dont l'intérêt perſonnel eſt l'unique principe & l'unique fin.

Le Deſpote n'agit que pour lui: il n'eſt pas la perſonne de l'Etat, mais il eſt tout

l'Etat : tout ce que renferme l'Etat eſt en ſa puiſſance ; les biens ſont dans ſa main, les hommes ſont ſous ſes pieds : enfin, il diſpoſe de tout arbitrairement, non comme un *Monarque pour l'Etat*, mais comme un *Tyran pour lui ſeul.*

Or, l'autorité ſouveraine de nos Rois a-t-elle ces caractères ? Elle parle, mais après avoir conſulté ; elle marche, mais ſans ſecouſſes & ſans emportement, avec toute la maturité de la réflexion, & toute la dignité de la juſtice ; elle marche, mais par des routes connues, ſur leſquelles le peuple entier a toujours les yeux ouverts. La Loi ne ſe forme jamais dans l'ombre & dans le ſilence, elle ne porte point à la Nation des coups imprévus : c'eſt la volonté d'*un ſeul*, éclairée par l'expérience & la ſageſſe de *pluſieurs.* Ainſi, juſques dans le foyer de l'autorité-même, juſqu'au pied de ce Trône qu'on peint ſi formidable, chaque Citoyen eſt défendu par ſes Pairs, par des hommes libres, que les lumières & les talens ont

approchés du dépôt ſacré du pouvoir. C'eſt la volonté d'*un ſeul* qu'on exprime, mais c'eſt l'intérêt *de tous* qu'on diſcute, & ſur lequel on prononce.

Confondre cette eſpèce d'autorité avec l'orgueil & l'inſolence du Deſpotiſme, n'eſt-ce pas le comble de l'aveuglement ou de la mauvaiſe foi ? Je vois dans la *légiſlation* un Roi qui conſulte, un Conſeil qui délibère, un Sénat qui remontre & qu'on écoute ; dans *l'adminiſtration*, je vois ce même Conſeil, centre de toute l'activité, porter ſes regards vigilans juſqu'aux extrémités de la chaîne politique, meſurer la force coactive aux circonſtances, changer, interpréter, modifier les inſtructions des *Commiſſaires départis*, relativement aux beſoins ; je vois des Commandans de Province faits pour repréſenter la Majeſté en la tempérant, pour marcher entre des ordres & des privilèges en les conciliant, dont le plus grand intérêt eſt de rendre l'impreſſion de l'autorité douce & perſuaſive. Voilà

tout le ſyſtême du gouvernement François : & vous voulez que j'aſſimile ce gounement modéré, à l'atrocité du deſpotiſme Oriental ! C'eſt comparer un Fleuve tranquille qui coule dans un lit déterminé, en enrichiſſant ſes bords, à la fureur d'un Torrent qui inonde & ~~inq~~ qu ravage.

La difficulté des tems, la malignité des circonſtances, les mépriſes preſque inévitables dans une machine auſſi compliquée que celle d'une grande adminiſtration ; enfin, la licence & l'audace de quelques favoris puiſſans peuvent nuire ſans doute au bonheur général, mais il n'eſt pas moins vrai que le bonheur général eſt eſſentiellement le vœu de toute autorité Monarchique : pourquoi ? parcequ'elle ſe détruit elle-même, ſi elle opprime. Je dis plus, ſi tout un peuple pouvoit être heureux, ſi cette intéreſſante chimère pouvoit être réaliſée, elle le ſeroit ſous l'empire d'*un ſeul* ; parceque les petites paſſions ont moins de priſe ſur l'ame

d'un Roi qui commande, que sur celle des particuliers qui gouvernent; parce-que sous un Roi, il y a plus d'uniformité, plus de liaison, plus de suite dans les maximes & dans les vues; parcequ'en conservant l'Etat dans toute sa force, il augmente la sienne & assure tout à la fois la grandeur de sa postérité.

Ce n'est donc pas la volonté d'un seul qui constitue le Despotisme, c'est l'usage qu'on en fait, ce sont les tristes effets de cette volonté dont les Ministres abusent quelquefois : eh ! quelle est la forme de Gouvernement qui soit affranchie de ce genre de corruption ? L'Aristocratie n'est-elle pas presque toujours le Despotisme des Grands ? Le Régime Démocratique ne peut-il pas se changer en tyrannie populaire ? Rome, avec des mœurs & des vertus, c'est-à-dire, avec tout ce que nous n'avons pas, conserva-t-elle ce précieux équilibre que l'esprit de systême peut calculer, mais qu'un grand Empire ne réalisera jamais ?

Inconvéniens par-tout. Changeons d'opinion & de Loix, nous ne ferons que changer de chaînes. Par-tout, l'autorité débordera quelquefois; par-tout, la liberté sera blessée, parceque dans toute espèce de Gouvernement, il faut nécessairement établir un pouvoir qui réprime; or, tout pouvoir qui réprime, est essentiellement jaloux ou entreprenant.

Si vous admettez, comme en Angleterre, deux pouvoirs qui s'observent & luttent l'un contre l'autre, n'espérez ni concert ni harmonie, par conséquent point de paix, point de tranquillité générale. Tout l'Etat sera dans un continuel effort, toute la masse de la Nation sera perpétuellement agitée: quelques Sages obscurs, loin des flots populaires, vivront peut-être paisibles & indépendans; mais toute la Région politique sera couverte de nuages, & battue par la tempête; le Despotisme, balancé entre le Trône & la Nation, se traînera sans cesse de l'un à l'autre, & vous offrira tour-à-tour, au milieu des orages qu'il re-

produira ; ou le Trône avili, ou la Nation asservie.

Voilà ce que les faits prouvent encore mieux que le raisonnement. L'opposition de quelques Mécontens, l'humeur de nos Philosophes, & surtout la Protestation de nos Princes, a donc plus d'éclat que de justesse & de solidité. On s'élève, dans cet Acte célèbre, contre les dangers imaginaires d'une volonté Despotique. Me sera-t-il permis d'inviter les Princes à se replier sur eux-mêmes? Lorsqu'on se dévoue à dire la vérité, il faut à son tour savoir l'entendre. Quelle étrange autorité n'exerce-t-on pas en leur nom? Le Despotisme féodal ne s'est-t-il pas retranché, pour ainsi dire, dans les vastes Domaines soumis à leur pouvoir? L'Edit de Décembre pris dans le sens qu'il présente, peut-il être aussi funeste aux propriétés Nationales, que toutes ces Loix qui servent de rempart à leurs immunités particulières? Toutes les chaînes qui pesent sur tous les Ordres de l'Etat, se relâchent pour eux; toutes les exemptions,

toutes les graces dont ils jouissent, retombent en charge sur le simple Citoyen : il est dangereux de dénoncer à un Peuple, que l'Autorité légitime attente à ses Droits, parceque c'est avertir ce même Peuple qu'il peut attenter à des privilèges qui sont toujours une violation du Droit commun. Que le cri de cette liberté dont ils donnent l'exemple, monte jusqu'à eux ; qu'on proteste au greffe de leur Jurisdiction, contre les prérogatives de leur rang & de leur naissance ; qu'on leur dise que le François est libre, que le droit de ravager le champ du Pauvre est un droit inhumain, plus destructif que tous les Edits des Loix fondamentales de la Nation, qu'il est injuste que l'amusement d'un seul soit le tourment & le malheur de plusieurs ; que répondront les Princes à cette observation ? Quel titre invoqueront-ils pour affermir des privilèges qui ne tiennent qu'à ceux du Trône ; & au tendre respect que nous observons pour le sang de nos Maîtres ? Lorsqu'on

demande juſtice au nom de la Nation, il faut commencer par la lui faire.

Mais non: leur grandeur nous eſt auſſi chère que leur exiſtence, & nous ne prétendons point réclamer contre leur pouvoir & leurs honneurs: qu'il nous ſoit permis ſeulement d'obſerver que le Deſpotiſme eſt un mot odieux, qui effarouche l'ignorance, & conſterne la crédulité, & que des Princes du Sang ne peuvent, ſans ſe compromettre, en accuſer le Trône dont ils empruntent tous les avantages qui les diſtinguent. Plus ils voient de près l'autorité, plus ils ſont à portée de ſe convaincre que le Sceptre, ſoutenu par la main *d'un ſeul*, reçoit en effet de la délibération de *plusieurs* ſon mouvement & ſa direction, & qu'une légiſlation toute de diſcuſſion & de conſeil, ne reſſemble point à cette domination aveugle & ſuperbe qui fait des eſclaves & des victimes.

On reproche aux Partiſans de cette ſage conſtitution de perpétuer, en la défen-

dant ; l'opprobre national : eſt-il donc plus honorable de dépendre d'une multitude inconſidérée, que des lumières de quelques Citoyens mûris par l'application & formés par l'expérience ? Un Plébiſcite, un Bill, travaillé dans la chaleur des factions, eſt-il donc plus auguſte qu'un Edit combiné par la prévoyance & la réflexion ? Non, répondez-vous ; mais ce petit nombre de Citoyens bien intentionnés peut être emporté par un Miniſtre entreprenant ; l'ambition, l'intrigue, la cupidité, tous ces monſtres que la Cour enfante au milieu de ſes plaiſirs, dévoreront la ſubſtance des Peuples, & inſulteront à leurs larmes : quoi de plus intolérable & de plus humiliant !

Je l'avoue, & voilà la véritable cauſe de tous nos troubles : mais cet abus déplorable ignoré du meilleur des Maîtres, eſt-il une raiſon pour tout perdre, ſous le prétexte de tout réformer ? Où courons-nous ? Par quels dégrés, ou plutôt, par quelles horreurs la Nation s'élevera-t-elle

à cette prétendue réforme ? Jugeons-en par les premiers effets de l'indocilité. . . . . Tout languit, le ſommeil de l'Anarchie règne dans tous les Temples de la Juſtice; les Citoyens diviſés ſe craignent & s'obſervent; ils n'ont point les mêmes vœux; ils n'auront bientôt plus le même nom. . . . Cette réflexion ſeule ſuffiroit pour déſarmer tous les Défenſeurs de l'oppoſition. Non, nous ne ſommes en effet ni factieux, ni indépendans: nous aimons nos Rois, nous les reſpectons; mais nous ſommes malheureux, & le ſentiment du malheur corrompt notre jugement & nous égare. On ne diſpute ſi opiniâtrément ſur l'autorité, que parce qu'on croit qu'il eſt plus ſûr de la borner que de s'en plaindre. Les mauvais Miniſtres ont laiſſé après eux des plaies ſi profondes, qu'on ſe révolte même contre le bien que les bons pourroient faire aujourd'hui; on n'attend plus rien, on n'oſe plus rien eſpérer: les cœurs ſont fermés, parceque les eſprits ſont aigris; mais un ſeul mouvement de bonté échappé du

Trône, réveillera l'eſpoir & l'amour dans tous ces cœurs déſolés : nous nous précipiterons tous au pied de ce Trône dont les droits n'ont jamais été ſéparés des véritables intérêts de la Nation ; nous dirons au Roi :

SIRE, nous ne proteſtons point avec les Princes de votre Sang, contre vos volontés ſouveraines ; nous ne conteſtons point avec les Miniſtres de votre Juſtice, la plénitude de votre puiſſance ; nos biens, nos poſſeſſions, notre vie, tout eſt à vous ; nos cœurs vous en renouvellent l'hommage : mais, SIRE, vous êtes le Père auſſi-bien que le Roi de ce Peuple généreux, ſon bonheur eſt néceſſaire au vôtre ; ſes inquiétudes, ſes craintes & ſes larmes ont déchiré votre cœur ſenſible & compatiſſant ; vous ſeul pouvez en tarir la ſource, & nous arracher à la langueur & au découragement. Que le règne de la bonté ſoit auſſi le règne de l'économie, & qu'une ſage adminiſtration continue à

réparer les désordres qu'ont produit les malheurs de la guerre, & les vaines prodigalités d'un Ministre qui a trompé votre bienfaisance par l'excès même de vos bienfaits. Nous serons alors le Peuple le plus soumis, parceque nous serons le plus heureux; & notre reconnoissance vengera cette Autorité dont le maintien assure notre repos, & dont l'exercice fera notre bonheur & votre gloire.